

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

CNSS : le serment des inspecteurs et contrôleurs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DÉSORMAIS les inspecteurs en sécurité sociale et les contrôleurs en prévention de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) vont exercer sous le sceau de la légalité. En effet, après qu'une soixantaine de ces agents ont prêté serment devant la Cour d'appel judiciaire de Libreville, le 17 mai dernier, ils peuvent dorénavant agir en qualité d'Officiers de police judiciaire (OPJ) spécialisés. La cérémonie de leur prestation de serment présidée par Emma Nganga Kouya s'est déroulée en présence du ministre des Affaires sociales, Prisca Koho

épouse Nlend, et du directeur général de la CNSS, Patrick Ossi Okori. Les 45 inspecteurs et 18 contrôleurs des promotions de 1994, 2008, 2009 et 2019, devaient préalablement prononcer la formule consacrée à ce propos. À savoir: "Je jure de bien et fidèlement remplir les devoirs de ma charge et de ne révéler, même après avoir quitté mon service, les secrets de fabrication et en général, les procédés d'exploitation dont je pourrai prendre connaissance dans l'exercice de mes fonctions". Dans ses réquisitions, le procureur général, Chérubin Kouendi, a indiqué qu'une fois revêtus de la qualité d'Officiers de police judiciaire spécifiques, les impétrants sont habilités à s'assurer de ce que les

employeurs de leurs différents ressorts déclarent leurs salariés, reversent régulièrement leurs cotisations à la CNSS et veillent à la prévention des accidents de travail, entre autres. Et le magistrat de prévenir: "Sachez que tous vos errements dans l'exercice de vos fonctions seront susceptibles d'engager votre responsabilité. Partant, celle de la CNSS". En les renvoyant à l'exercice de leurs fonctions, le président de céans a invité les agents assermentés au sens de l'honneur. Et Emma Nganga Kouya de relever: "En jurant de bien remplir



Photo: DR

Les impétrants posant avec la Cour et la tutelle.

les devoirs de vos charges respectives, vous avez donné votre parole d'honneur d'exercer avec

honnêteté". Non sans appeler les impétrants à plus de visibilité et d'efficacité dans l'intérêt de tous.

Cémac : Moov Money ouvre les frontières du transfert d'argent

MSM
Libreville/Gabon

MOOV Africa-Gabon Telecom, en partenariat avec le Groupement interbancaire monétaire de l'Afrique centrale (Gimac), vient d'annoncer officiellement le lancement du service Gimac Pay via le service mobile Moov Money à compter du mois de mai 2021.

À travers Gimapay, les clients Moov Africa - Gabon Telecom détenteurs d'un compte Moov Money pourront désormais effectuer des transactions financières dans la zone Cémac (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad). Pour en bénéficier, les clients devront, à partir de leur compte Moov Money, accéder aux services Gimac pay via le code USSD *555*10#.

Les services interopérables disponibles sont: le transfert de compte mobile à compte mobile des autres opérateurs mobile money dans la

Cémac; le transfert de compte mobile à compte bancaire; la recharge de carte bancaire depuis le compte mobile; le retrait sans carte (cartless) sur le réseau d'automates (GAB, TPE) du GIMAC; le paiement des biens et services dans le réseau Gimac; le paiement de facture, impôt et taxes; l'acceptation des paiements QR code pour le commerçant du réseau Moov Money et la réception des transferts internationaux dans le compte mobile.

"Ce partenariat permettra à l'ensemble de ses acteurs, d'inter-opérer dans un écosystème convergent, carte bancaire, paiement mobile et transfert d'argent, d'une manière sécurisée et de fédérer aussi bien les canaux que les instruments de paiement. Cette innovation va aider au décloisonnement des transactions mobiles money et à l'interopérabilité entre tous les opérateurs mobiles et bancaires des pays Cémac et ainsi favoriser une plus grande inclusion financière", s'est réjoui l'opérateur.

MINISTRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DU PLAN CLIMAT, DES OBILIS ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

00.0398 / MEFEPEPN / SG / DGEPN / BDC/DC/CE

Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude sur la Biodiversité relative au projet de construction d'ateliers de maintenance des équipements ferroviaires, situés dans la zone industrielle de Barracuda, à Owendo (Province de l'Estuaire) a été déposée auprès de ses services par la SOCIETE GABON SPECIAL ECONOMIC ZONE (GSEZ).

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIE.

Fait à Libreville, le 18 FEV. 2021

Le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Stanislas Stephane

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) - 5ème étage Immeuble des Eaux et Forêts, 715, Rue Calixte EBANGUIA LINDOU - Boulevard Théophile Oumar BONGOU
BP: 8001 Libreville, Gabon - Tél: (+241) 005 80 05 08 - E-mail: dg@dgepn.gabon